

# LA FILIÈRE GÉRIATRIQUE DU TERRITOIRE VALENCIENNOIS QUERCITAIN

NEWSLETTER N°3 - MAI 2024



La filière gériatrique du territoire Valenciennois-Quercitain a pour mission d'accompagner les professionnels de santé qui interviennent auprès de personnes âgées, à enrichir leurs connaissances dans le domaine de la gériatrie. Ce mois-ci nous vous parlons de "La personne de confiance", et la mise en place d'un nouveau projet pour les résidents d'EHPAD, la télémédecine.

## SAVE THE DATE :

- Commission médico-sociale des EHPAD : 14.05.2024
- Rencontre parcours chute : 11.06.2024
- Rencontre Parcours psycho-gériatrie : en attente de date
- Rencontre Parcours oncogériatrie : 05.09.2024
- Commission de coordination des Urgences : 13.06.2024

## MÉMO :

1. Référent parcours personne âgée : 03.61.27.53.11
2. Consultation de soins non-programmée : 03.27.14.05.27

## AU SOMMAIRE :

1. Une thématique :  
**La personne de confiance**
2. Un dispositif :  
**L'Infirmière de Télémédecine en EHPAD**



## MORGANE COPPIN

Infirmière de télémédecine pour le territoire Valenciennois-Quercitain  
du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
06. 79. 09. 98. 17  
coppin-m@ch-valenciennes.fr

# LA PERSONNE DE CONFIANCE

## LA PERSONNE DE CONFIANCE



1

### MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

- Soutenir dans le cheminement personnel et aider dans les décisions concernant la santé
- Assister aux consultations ou entretiens médicaux avec son accord
- Prendre connaissance du dossier médical de la personne en sa présence

2

### MISSION DE RÉFÉRENT AUPRÈS DE L'ÉQUIPE MÉDICALE

- Si la personne ne peut plus exprimer sa volonté, elle sera consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement (mise en oeuvre, poursuite ou arrêt de traitement)
- Elle sera le porte-parole pour refléter de façon précise et fidèle les souhaits et la volonté
- Elle transmettra les directives anticipées rédigées par la personne

3

### RESPONSABILITÉ

Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions mais témoignera des souhaits, volontés, convictions de la personne

4

### ATTENTION

- Elle n'est pas nécessairement la personne à prévenir en cas d'hospitalisation, de décès
- Une personne sous tutelle peut désigner, avec l'accord du juge ou du conseil de famille, une personne de confiance. Il faudra une validation du juge si elle a été désignée antérieurement à la mise sous tutelle.

5

### MODALITÉS

- Toute personne majeure en qui la personne a confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission
- Possibilité de la désigner à tout moment
- La désignation se fait par écrit sur papier libre, daté et signé
- La personne de confiance doit co-signer le document
- A tout moment la personne peut changer d'avis et/ou de personne de confiance
- Le document doit être conservé par la personne ou transmis (Médecin traitant, équipe soignante)

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-03/da\\_personne\\_confiance\\_v9.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-03/da_personne_confiance_v9.pdf)

# L'INFIRMIÈRE DE TÉLÉMÉDECINE

La télémédecine est une pratique médicale à distance recourant aux nouvelles technologies de l'information et la communication. Elle favorisera l'accès à des médecins spécialistes en évitant le déplacement, si souvent délétère pour les résidents d'EHPAD.

Ses missions ::

- Coordination entre tous les établissements de santé disposant de médecins effecteurs de télémédecine et les EHPAD
- Organisation des moyens nécessaires à la mise en place de la télémédecine auprès des résidents des EHPAD
- Sensibilisation/formation des équipes pluridisciplinaires des EHPAD en vue de leur montée en compétences et autonomisation
- interlocuteur de terrain des difficultés rencontrées

IDE de Télémédecine pour les EHPAD :

06.79.09.98.17

coppin-m@ch-valenciennes.fr